

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 583

présenté par

M. Breton, M. Le Fur, Mme Anthoine, M. Marleix, Mme Bassire et M. de la Verpillière

AVANT L'ARTICLE 14Supprimer l'intitulé du chapitre I^{er} du Titre IV**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Supprimer la rédaction de ce titre qui va au delà du contenu de ce projet de loi.

Pour exemple, l'intitulé du titre 1^{er} du projet de loi de bioéthique en 2011 était « EXAMEN DES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉTIQUES ».